

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, TRANSMIS OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, SUR LE TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON.

SUCCÈS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 227 MILLIONS D'EUROS DE TECHNICOLOR

Demande totale d'environ 600 millions d'euros ; taux de souscription de 264%

Paris (France), 13 novembre 2015 – [Technicolor](#) (Euronext Paris : TCH, OTCQX : TCLRY) (« **Technicolor** » ou la « **Société** ») annonce le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des actionnaires lancée le 20 octobre 2015.

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à environ 600 millions d'euros, soit un taux de souscription de 264%.

47 497 822 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 98,2% des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 79 984 422 actions nouvelles, représentant 165,3% des actions à émettre et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 878 663 actions nouvelles.

Le produit brut de l'opération, prime d'émission incluse, s'élève ainsi à 227 369 479,50 euros et se traduit par l'émission de 48 376 485 actions nouvelles au prix unitaire de 4,70 euros.

Le produit de l'émission des actions nouvelles vient compléter l'emprunt à terme complémentaire de 375 millions d'euros à maturité 2020 et permettre ainsi le financement des acquisitions (i) de la division Connected Devices de Cisco (pour un montant de 600 millions de dollars US, équivalant à 534 millions d'euros¹) et (ii) de The Mill (pour un montant de 253 millions d'euros).

Le capital de la Société post-augmentation de capital s'élève à 387 011 885 euros, divisé en 387 011 885 actions de 1,00 euro de valeur nominale.

A l'issue de l'acquisition par la Société de la division Connected Devices de Cisco et de la réalisation de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de Cisco en rémunération de cette acquisition, Cisco détiendra 5,24% du capital de la Société.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des actions nouvelles sont prévus le 17 novembre 2015. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société sous le code ISIN FR001098292.

¹ La conversion est effectuée sur la base du taux de change euro dollar de 1,1241 au 30 septembre 2015

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été conduite par Goldman Sachs International et Natixis en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Information du public

Le Prospectus, ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le visa numéro 15-538 en date du 20 octobre 2015 (le « Prospectus »), est composé (i) du document de référence de Technicolor déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2015 sous le numéro D.15-0152 (le « Document de Référence »), de sa première actualisation déposée le 18 septembre 2015 sous le numéro D.15-0152-A01 et de sa deuxième actualisation déposée le 20 octobre 2015 sous le numéro D.15-0152-A02, et (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sur le site internet de la Société (www.technicolor.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des Coordinateurs Globaux. Technicolor attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits aux pages 49 à 63 du Document de Référence, à la page 30 de la deuxième actualisation, ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération.

###

A propos de Technicolor

Technicolor, leader technologique mondial dans le secteur du Media & Entertainment, est à la pointe de l'innovation numérique. Grâce à nos laboratoires de recherche et d'innovation de premier plan, nous occupons des positions-clés sur le marché au travers de la fourniture de services vidéo avancés pour les créateurs et les distributeurs de contenu. Nous bénéficions également d'un riche portefeuille de propriété intellectuelle, centré sur les technologies de l'image et du son, et reposant sur une activité de Licences performante. Notre engagement : soutenir le développement de nouvelles expériences passionnantes pour les consommateurs au cinéma, à la maison, ou en mobilité.

www.technicolor.com – Suivez-nous : [@Technicolor](https://twitter.com/Technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont enregistrées sur NYSE Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

Relations Presse

Emilie Megel : +33 1 41 86 61 48

emilie.megel@technicolor.com

Relations Investisseurs

Emilie Megel : +33 1 41 86 61 48

emilie.megel@technicolor.com

Laurent Sfaxi : +33 1 41 86 58 83

laurent.sfaxi@technicolor.com

Relations Actionnaires

0 800 007 167

shareholder@technicolor.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives et des indications sur les objectifs de Technicolor, notamment relatifs à ses projets actuels ou futurs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstance ou de faits qui pourraient ou non se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différentes des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs de risque exposés au chapitre 3 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 18 mars 2015 sous le numéro D.15-0152.

Information importante

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ou à Technicolor S.A. (« **Technicolor** » ou l'« **Emetteur** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription d'actions ou l'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription Technicolor peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Technicolor n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières de Technicolor aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions.

L'information contenue dans ce communiqué ne peut être publiée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **US Securities Act** »), étant précisé que les valeurs mobilières de Technicolor n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act et que Technicolor n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats Membres de l'Union Economique Européenne (chacun étant dénommé l'« **Etat Membre Concerné** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, the « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc ») du Financial Promotion Order, ou (iii) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est accessible au Royaume-Uni seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées.